

Grève interprofessionnelle Manifestation nationale à PARIS le 14 juin 2016

**A l'arrogance irresponsable, terreau de la violence, Force Ouvrière
oppose la solidarité et l'unité d'action
RETRAIT du projet de loi "HOLLANDE/VALLS/BERGER" !**

La loi "HOLLANDE/VALLS/BERGER" est rejetée par la grande majorité de la population. Malgré tout, le gouvernement et ses séides poursuivent dans le déni de démocratie.

L'utilisation de 49.3, démontre que même à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement n'a pas les soutiens nécessaires. Cet outil permet à un gouvernement, contre l'avis de la représentation nationale, contre le peuple, de passer en force. Dès lors, quelle légitimité un tel gouvernement et le Président de la République qui le soutient, ont-ils ?

Certainement beaucoup moins que les millions de citoyens qui se prononcent, à une grande majorité, pour le retrait de ce texte, certainement beaucoup moins que les organisations syndicales de salariés et de jeunes qui, depuis plus de 3 mois, contestent cette loi avec détermination et dans l'unité.

Aujourd'hui, les citoyens, les travailleurs assistent à un déferlement de haine et de violence verbale sans commune mesure depuis des décennies avec de plus en plus de dérapages de la part des politiques, patrons et des journaux aux ordres. Pas une émission télévisuelle, radiophonique, pas un article dans la presse ou sur les réseaux sociaux qui ne tente d'instiller la haine des organisations syndicales. La stratégie est clairement décrite : détruire les organisations qui ne plient pas devant le dictat du Gouvernement, diabolisation des uns, tentative de division des salariés de leur organisation, désinformation.

Mais rien n'y fait, la population, les salariés ne sont pas dupes. La mobilisation, quoi qu'en disent les médias et le Gouvernement, progresse, avec des secteurs qui sont plus en pointe que d'autres, mais cela ne faiblit pas. D'autant plus que pour les salariés, cela n'est pas abstrait car dans les entreprises et notamment dans celles du secteur des Assurances, les exemples concrets de ce que pourrait être la loi "Travail" existent déjà.

Partout, les militants FO doivent lutter pour maintenir et défendre les droits collectifs des salariés. Partout, en effet, ces droits sont mis à mal, partout on essaie de contourner le rempart que représentent les organisations syndicales qui défendent les salariés dont Force Ouvrière.

Notre organisation syndicale est souvent confrontée à la convergence hostile des organisations qui accompagnent

les entreprises, avec quelques fois la complicité des médias.

C'est le cas notamment à l'occasion des élections professionnelles qui se sont déroulées à Generali le 02 juin 2016. (Vous trouverez, ci-après, le communiqué paru sur notre site <http://www.foassurances.unblog.fr>)

FO confronté aux diffamations et aux mensonges chez Generali

Fin 2015, la Direction de Generali a voulu anticiper sur le projet de loi EL KHOMRI en soumettant à la signature un accord qui :

- augmente la durée du travail d'une semaine sans aucune compensation salariale,
- modifie les horaires individualisés qui seront déterminés par service sans négociation avec les syndicats sans accord du comité d'entreprise ni contrôle de l'inspecteur du travail.

Notre syndicat FO a lutté de toutes ses forces contre le projet d'accord en réunissant plusieurs assemblées générales et en lançant une pétition FO qui recueilli plus de 1 000 signatures et le comité d'entreprise a voté à l'unanimité contre l'accord.

La Direction de Generali ignorant la pétition FO, ignorant le vote du comité d'entreprise a persisté et fait signer l'accord par la CFDT, la CFE-CGC et l'UNSA.

Cette fois une nouvelle pétition pour condamner l'accord et obtenir une compensation salariale a été lancée par notre syndicat FO avec deux autres organisations, la CGT et la CFTC. Cette pétition a recueilli plus de 1 300 signatures.

La FEC FO devait saisir le TGI de Paris pour faire annuler cet accord illégal. La CGT a décidé de se joindre à la procédure pour réclamer également l'annulation de cet accord.

Depuis que cette action est engagée les mensonges se multiplient contre notre organisation syndicale FO et ses militants au sein de Generali.

Ne retenons ici que ce qui porte sur cet accord illégal

- La pétition qui recueille plus de 1 300 signatures de salariés de Generali est qualifiée de "***pétition fantôme***"

par un des syndicats signataires de l'accord. Nous avons été dans l'obligation de faire constater la réalité des signatures par un huissier.

- Les signataires de l'accord El KHOMRI prétendent mensongèrement *que l'accord précédent a été dénoncé*. L'un des signataires précise même "légalement".
- L'annulation de l'accord sur le temps de travail conduirait *automatiquement et légalement à la caducité des autres accords...* C'est ce que Generali demande au tribunal par provocation mais ce que le tribunal ne lui accordera certainement pas.

Et le 1^{er} juin 2016, à la veille des élections professionnelles chez Generali, une alerte Google a pointé sur un article paru sur un site internet (zevillage) sous le titre "Chez Generali, Force Ouvrière et la CGT attaquent l'accord télétravail".

Ce titre est mensonger et confond délibérément l'accord sur le temps de travail et l'accord sur le télétravail.

Notre syndicat et ses militants sont intervenus auprès du responsable du site, pour lui demander de corriger cette information.

Ce dernier a refusé en prétendant que son article était issu du texte rédigé par Mariette KAMMERER et publié par le service de l'AFP-Liaisons sociales en reconnaissant cependant en avoir changé le titre.

En vérifiant avec l'article d'origine (repris seulement en partie) nous avons constaté que non seulement le titre avait été changé, mais également le contenu.

Et voilà ce que nous a répondu Xavier de MAZENOD, responsable du site Zevillage : "**Je viens de vérifier l'article de Mariette paru sur Entreprise & Carrières qui est strictement conforme au nôtre**".

MENSONGE!

Voilà ce qu'a écrit Mariette KAMMERER que nous avons interrogée : "**C'est assez clair selon moi, je ne fais pas référence à l'accord télétravail quand je parle de l'action en justice. Je ne sais pas ce qu'a écrit le site dont vous parlez mais s'il a déformé mes propos, je n'en suis pas responsable.**"

Il est donc démontré que Xavier de MAZENOD a menti.

Il se présente comme "*conseil et formation en communication d'influence, spécialiste de la mise en œuvre et de l'animation de réseaux sociaux professionnels*".

Il est le conseil de qui dans cette affaire?

Nous ne pouvons pas le savoir mais notre syndicat FO a immédiatement rédigé un démenti le 1^{er} juin et a demandé à la Direction de Generali de le diffuser aussitôt. Ce n'est pas encore fait.

Notre syndicat FO reste déterminé, malgré les pressions et les mensonges, à lutter contre cet accord chez Generali et pour le retrait du projet de loi dans le pays.



INFO DE DERNIÈRE MINUTE...

ILS N'ONT PAS RÉUSSI!

Malgré toutes les manœuvres, **FO est toujours représentatif** au sein de l'UES Generali. Nous notons une forte progression de notre organisation dans l'établissement de Saint-Denis qui est le plus important en nombre de salariés. **Notre organisation a plus que doublé son nombre d'élus.**

BRAVO à tous les militants, à tous les syndiqués et salariés qui ont voté en masse pour les syndicats qui se battent en même temps **pour le retrait de la loi "Travail"**.

Georges DE OLIVEIRA
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 35
assurances@fecfo.fr

